

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 4 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 29 novembre 2018, affichée le 29 novembre 2018, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

- FINANCES (Suite commission municipale finances du 27.11.2018) :
 - Etat des dépenses et recettes en restes à réaliser au 31.12.2018
 - Résultats budgétaires prévisionnels 2018
 - Engagement des dépenses d'investissement 2019
 - Tarifs municipaux 2019 / Budgets pédagogiques école, accueil périscolaire et temps d'activités périscolaires 2019
 - Appel à projets 2019 volet 3 département du Loiret / soutien aux investissements d'intérêt communal
- ENFANCE (Suite commission municipale enfance du 24.11.2018) :
 - Organisation des rythmes scolaires rentrée de septembre 2019
 - Secteur ados
- Modification des statuts de la communauté de communes des Loges
- Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret
- Proposition commerciale application Panneau Pocket
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Gilles MARCHAND, Valérie NEYROLLES, Aurélia BLOT Sylvie VUILLET.

Absents donnant pouvoir : Michel VARLOTEAUX à Jean-Claude TONDU, Philippe DESSART à Aurélia BLOT, Michel CHARTIER à François DAUBIN.

Absents : Anne-Xavière COURONNÉ, Stéphanie VENANT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Valérie NEYROLLES.

Adoption du PV de la séance du 08.11.2018. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

FINANCES : Etat des dépenses et recettes en restes à réaliser au 31.12.2018

Correspond aux opérations d'investissement engagées en 2018 qui seront réalisées en 2019.

A/ Budget principal :

TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Réhabilitation de locaux attenants à la salle bleue	Bethoul, Muller, Qualiconsult : 26 582.99 e	REGION : 19 900 e solde DETR 47 372 e Solde département 22 000 e
Sécurisation bâtiments scolaires	Créamétal 6 364.80 e Perret 6 493.20 e	Etat FSIL 35 % montant HT soit 3 750 €
Eclairage stade Briou		Département 13 750e
Révision PLU	ECMO 9 600 e	
Divers	Bethoul (plan de travail salle rouge) 780e	
TOTAL	48 738.78 €	106 772 €

SOIT 58 033.22 € restes à réaliser recettes 2018 à reporter BP 19.

B/ Budget annexe de l'assainissement : pas de restes à réaliser.

Cet état détaillé sera transmis au comptable public et joint au budget primitif 2019.

Résultats budgétaires prévisionnels 2018

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses prévisionnelles 2018	Recettes prévisionnelles 2018	Résultat prévisionnel 2018	Résultat antérieur	Résultat prévisionnel cumulé au 31.12.2018
SECTION Fonctionnement	700 000 €	820 500 €	+ 120 500€	+ 126 509.08 €	+ 247 010 €
SECTION Investissement	524 500 €	523 000 €	-1 500 €	-105 146.46 €	-106 650 €
Vue d'ensemble	1 224 500 €	1 343 500 €	+ 119 000 €	+ 21 362.62 €	+ 140 360 €

- Il convient de noter qu'un prêt à court terme a été consenti en avril 2018 d'un montant de 100 000 € pour une durée maximum de 1 an (investissement)
- il convient de prendre en compte les restes à réaliser 2018

BUDGET annexe assainissement	Dépenses prévisionnelles 2018	Recettes prévisionnelles 2018	Résultat prévisionnel 2018	Résultat antérieur	Résultat prévisionnel cumulé au 31.12.2018
SECTION Fonctionnement	33 000 €	42 500 €	+ 9 500€	0 €	+ 9 500 €
SECTION Investissement	138 200 €	87 700 €	-50 500 €	-31 279.25€	-81 800 €
Vue d'ensemble	171 200 €	130 200 €	- 41 000 €	-31 279.25 €	-72 300 €

Délibération 2018-82: Engagement des dépenses d'investissement 2019

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales offrant la possibilité d'autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget primitif 2019, prévu en mars 2019, à hauteur de 25 % des dépenses budgétées en 2018 aux chapitres 20,21 et 23,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Autorise Mme Le Maire à engager les dépenses d'investissement 2019 de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

- 2750 € au chapitre 20
- 141 168.74 € au chapitre 21.

BUDGET Annexe assainissement

- 28 500 € au chapitre 21.

Délibération 2018-83: Tarifs municipaux 2019 / Budgets pédagogiques école, accueil périscolaire et temps d'activités périscolaires 2019

Propositions de tarifs et budgets établies par la commission municipale finances le 27.11.2018,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte les tarifs et budgets joints au procès-verbal et décide de prendre en charge le remplacement d'un tableau interactif à l'école pour la somme de 1 688.64 € TTC.

L'assemblée décide de ne pas augmenter les tarifs par rapport à ceux votés en 2018.

François DAUBIN souligne que le conseil municipal fait l'effort de ne pas répercuter la hausse du prix du fioul sur les tarifs de location de salles.

Appel à projets 2019, volet 3 du département du Loiret « soutien aux investissements d'intérêt communal »

La possibilité est offerte à la collectivité de présenter, pour mi-février 2019, au conseil départemental, une demande de soutien financier sur un projet d'intérêt communal relevant de l'une des thématiques suivantes:

- Aménagement durable : vers un nouveau modèle d'aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc.)

- Proximité et développement des territoires : des territoires plus proches des habitants et plus dynamiques (économie, THD/usages numériques, services à la population, etc.)
- Cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre-ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport, etc.)

Ce point est reporté à la prochaine séance.

ENFANCE

Suite commission municipale enfance du 24.11.2018,

1/ organisation des rythmes scolaires rentrée de septembre 2019

Le PEDT –Projet Educatif Territorial- couvrant la période 2016-2019, il convient de réfléchir à la réorganisation des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2019

Les parents d'élèves souhaitent mettre en place un questionnaire à destination des parents

Position de l'équipe enseignante sur l'apprentissage et le bien-être des enfants : Mme le maire doit rencontrer l'équipe enseignante le 07.12.2018.

Impact financier et organisationnel retour à la semaine de 4 jours :

- suppression d'un poste 20h semaine scolaire soit 15 heures semaine lissées = environ 10 000 €
- Perte financement TAP CAF et Etat : 9 000 €
- implique une réorganisation des emplois du temps des agents
- il convient de prendre en compte la fin de 2 emplois aidés
- positionnement sur l'offre de service périscolaire le mercredi

2/ Secteur ados

Suite rencontre avec la Ligue de l'enseignement du Loiret le 15.11.2018, bon retour de la soirée ados du 19 octobre avec une quarantaine de participants.

Ces jeunes seront invités à la prochaine soirée en février 2019 à laquelle animateurs et jeunes réfléchiront à un projet d'été.

La municipalité doit rencontrer la caisse d'allocation familiale du Loiret qui subventionne ce type d'action.

Délibération 2018-84: Modification des statuts de la Communauté de communes des Loges

Le conseil communautaire, dans sa séance du 29 octobre 2018, a validé la modification des statuts de la communauté de communes des loges comme suit :

- l'inscription du SPANC en compétence facultative. Depuis le 1 janvier 2018, les communautés de communes qui n'ont pas pris la totalité de la compétence assainissement ne sont plus autorisées à la comptabiliser comme compétence optionnelle.
- le retrait des critères d'intérêt communautaire qui doivent être définis dans une délibération séparée.
- la réintégration des règles de gouvernance.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte en tant que commune membre cette modification.

Délibération 2018-85: Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

La Redevance d'Occupation du Domaine Public est une redevance annuelle perçue par les communes et le Département pour la mise à disposition d'une partie de leur domaine public aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

La collectivité perçoit cette redevance à hauteur de 203 € par an de ENEDIS.

Depuis 2015, il est également possible pour les communes de recouvrer une RODP liée aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport d'électricité et de distribution de gaz naturel.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

D'instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques.

D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret 2015-334 du 25.03.2015.

Délibération 2018-86: Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret

Obligation d'adhésion à un service de médecine préventive pour le personnel communal, Service proposé par le centre de gestion du Loiret,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de renouveler, pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2022, la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret. Coût actuel: 0.33 % de la masse salariale.

Proposition commerciale application Panneau Pocket

L'application Panneau Pocket est un « panneau d'informations et alertes publiques sur téléphone portable ».

Application gratuite pour les administrés pour diffusion sous la forme d'un panneau d'affichage électronique de rue de messages

160€ TTC par an pour un nombre de messages illimités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter cette prestation de services.

Informations diverses

Il y a eu un gros coup de vent sur la commune lundi 3 décembre 2018 : quelques dégâts ont été recensés : arbres déracinés ou cassés, toit d'un hangar arraché.

Madame le Maire remercie Philippe DESSART pour la mise à disposition gracieuse d'un camion nacelle et d'un employé pour l'installation des illuminations de rue à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Christian TOUSSAINT sollicite l'avis du conseil municipal sur le renouvellement de l'accueil de la course cycliste du 8 mai pour un coût de 629 €.

Cette manifestation 2018 a réuni 150 participants mais très peu de spectateurs. Elle permet néanmoins de soutenir le milieu associatif et sportif.

Le conseil municipal y est favorable à la majorité.

Gilles MARCHAND fait part des remerciements de la municipalité de Bray-St Aignan pour la présence des membres du conseil municipal de Bouzy-la-Forêt à l'hommage rendu à Luc LEFEVRE, le samedi 24 novembre 2018.

Dates des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2019

- mardi 22 janvier 2019

- mardi 26 février 2019

- jeudi 21 mars 2019

- mardi 23 avril 2019

- jeudi 23 mai 2019

- jeudi 20 juin 2019

Elections européennes le 26.05.2019

La séance est close à 22h40.

Compte-rendu affiché en Mairie le 10 décembre 2018.

Prochaine séance le 22 janvier 2019.

Valérie NEYROLLES.